RÉUSSIR
Terres d'Ariège

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES

N°853 | Vendredi 16 juin 2023

32, Av de Gaulle - 09000 Foix - Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99 - Le n° : 2,22€ - mail : terres.ariege@gmail.com / Site : www.terres-ariege.fr

OPÉRATION CARBURANTS
Pour profiter du prochain groupement d'achat : commandez **avant 8h le mardi 20 juin**
NOUVEAU 2 opérations ce mois-ci
POUR TOUS LES ADHÉRENTS JA ET FDSEA 09
GNR, FIOUL, GASOIL BLANC
ET ADBLUE
Le mois dernier, les prix obtenus ont été les suivants :
- GNR supérieur : 0.888 € HT/L
- Gasoil Blanc : 1.382 € HT/L
- Adblue : 0.390 € HT/L

Pour passer commande : complétez le formulaire en cliquant sur le lien qui vous a été envoyé par sms et par mail ou flashez le QR code

Les titres de la semaine



Malgré les dernières précipitations, nous vous invitons à rester prudent !

Ariège
> Mise en place de la facture électronique p.2
> La CAPA inaugure son nouveau silo bio p.4
> Formation ou développement agricole : le Service de remplacement vous remplace ! p.5
> L'abattoir de Pamiers adapte ses horaires pour anticiper la canicule p.5

Syndicat
Un éleveur bovin à la tête d'INTERBEV Occitanie p.7

Chambre d'agriculture
L'expertise consûlair au coeur de la rencontre forêt bois en Ariège p.8

Petites annonces
Vendre, acheter, louer... Faites des affaires avec votre hebdomadaire agricole local *Terres d'Ariège* p.11

Département
Fête de la Transhumance en Biros à Sentein, samedi 3 juin p.12

ALTA
Expertise & Conseil depuis 1993
EXPERTISE COMPTABLE AGRICOLE
• COMPTABILITE • CONSEIL
• GESTION • SOCIAL
Contactez nous au 05.61.67.08.77
www.alta-experts-comptables.fr
Trois bureaux en Ariège : Pamiers, Mirepoix, Mazères

SYNDICAT P. 6



LE PRIX DE REVIENT DE LA VIANDE BOVINE RESTE À NIVEAU TRÈS ÉLEVÉ

CHAMBRE D'AGRICULTURE P. 9



AVENANT HISTORIQUE SUR LA PRÉDATION EN ARIÈGE : UNE AVANCÉE CRUCIALE POUR LA PROTECTION DES ÉLEVEURS



PUBLI-RÉDACTIONNEL

Mise en place de la facture électronique

CERFRANCE
GASCOGNE OCCITANE

Toutes les entreprises assujetties à la TVA, redevables ou non, sont concernées par la réforme de la facture électronique.

Insufflée par l'Union européenne, la réforme de la facture électronique sera mise en place en France courant 2024 par l'Etat.

Au-delà de la prévention contre la fraude à la TVA, l'Etat entend renforcer la compétitivité des entreprises. Le passage à la facture électronique réduira en effet efficacement les coûts de traitement des factures reçues, accélèrera les process et améliorera les délais de paiement. Elle permettra enfin de suivre l'activité des entreprises en temps réel et d'adapter le pilotage de ses actions.

Les factures et leurs données seront stockées sur un serveur sécurisé en format original, garantie de leur intégrité et de leur authenticité. A terme, la facture électronique facilitera les déclarations de TVA. En conclusion, les objectifs sont clairement définis : **économie, gain de temps et sécurité.**

Toutes les entreprises assujetties à la TVA, redevables ou non, seront concernées par cette réforme à partir du 1er juillet 2024.

A compter de cette date, chaque entreprise assujettie à la TVA, quelle que soit sa taille, devra pouvoir gérer la réception de factures électroniques avec un nouveau format appelé « Factur-X ».

Quant à leur émission, elle interviendra progressivement selon un calendrier défini par la DGFIP. Pour les TPE et les PME, cette obligation interviendra à partir du 1er janvier 2026, mais il restera possible de commencer dès le 1er juillet 2024.

Certaines opérations réalisées par des entreprises seront dispensées du passage à la facturation électronique au niveau de leur émission. Ces dispenses concernent essentiellement les domaines de la santé, de l'enseignement et de la formation, les opérations immobilières, les opérations réalisées par les associations à but non-lucratif, des opérations bancaires et financières et des opérations d'assurance et de réassurance.

Pour rappel, la facture est un **élément de preuve d'une opération commerciale**. Elle répond à certaines contraintes de contenu, définies par les textes et notamment le code de commerce.

Actuellement, les factures doivent notamment comporter les éléments suivants :

- nom et adresse des parties
- date de la vente ou de la prestation de services
- quantité et dénomination précise des produits ou services
- prix unitaire hors taxe et réductions éventuellement consenties
- date d'échéance du règlement et pénalités en cas de retard

Le 07 Octobre 2022, est passé le décret n°2022-1299 ajoutant **4 nouvelles mentions obligatoires à faire apparaître sur les factures.**

- **Le numéro SIREN ou SIRET du client**

Actuellement encore facultatif, le numéro SIREN de votre client professionel devra apparaître sur vos factures. Il s'agit d'un numéro à 9 chiffres que vous pouvez trouver sur le site sirene.fr. Vous pouvez aussi indiquer son SIRET à la place du SIREN.

- **L'adresse de livraison**

Si l'opération consiste en une vente de biens, vous devrez aussi faire figurer l'adresse de livraison si elle est différente de l'adresse de facturation.

- **La catégorie de la commande**

Vous devrez indiquer de quelle catégorie elle fait partie: livraison de biens (vous vendez des biens ou des marchandises), prestation de services (artisanale, commerciale ou libérale) ou mixte (les deux)

- **Option du paiement de la TVA au débit**

Deux régimes de paiement existent en ce qui concerne la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : le paiement d'après les encaissements et le paiement d'après les débit. Si vous avez opté pour le paiement de la taxe d'après les débits, alors la mention "Option pour le paiement de la taxe d'après les débits" devra apparaître sur vos factures.



CONTACTEZ VOTRE AGENCE CERFRANCE

VERNIOLLE 05 61 68 43 70 · FOIX 05 61 02 14 25 · MAZERES 05 62 61 78 45 · SAINT GIRONS 05 61 66 44 04

accueil09@go.cerfrance.fr

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs

Scannez-moi !

Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

REUSSIR
Nourrir votre performance

DÉCOUVREZ LES REVUES DU GROUPE REUSSIR



Abonnez-vous sur boutique.reussir.fr

SOMMAIRE

➔FRANCE p. 3 ➔ARIÈGE p. 4 à 5 ➔SYNDICAT p. 6 à 7 ➔CHAMBRE D'AGRICULTURE p. 8 à 10 ➔DÉPARTEMENT p. 12

Engrais : un projet de taxe sur le modèle des biocarburants

TAXE Afin de diminuer l'empreinte carbone des engrais azotés, le ministère de la Transition énergétique envisage la création d'une taxe pour encourager la vente d'engrais azotés fabriqués avec de l'hydrogène vert.

À l'occasion de l'assemblée générale de l'Unifa (fabricants d'engrais) le 1er juin, le directeur adjoint du cabinet de la ministre de la Transition énergétique, Pierre Jérémie, a évoqué une « piste exploratoire » pour diminuer l'empreinte carbone des engrais azotés.

Des « travaux interministériels sont en cours pour répliquer, dans le monde des engrais, le principe de la taxe incitative à l'incorporation de biocarburants (Tirib), précise le cabinet d'Agnès Pannier-Runacher à Agra Presse. L'idée serait d'inciter à la vente d'engrais azotés fabriqués avec de l'hydrogène vert (issu des énergies renouvelables), moins émetteurs de gaz à effet de serre. Pour rappel, la Tirib repose sur un mécanisme incitatif à l'égard des distributeurs de carburants. Son taux, fixé à 7,9 %, diminue à proportion de la part d'énergie renouvelable incorporée dans les carburants vendus.

Un outil aux effets « plus doux »

Dans son projet initial de loi Climat en 2021, le gouvernement prévoyait la création d'une taxe sur les engrais azotés à horizon 2024. Lors de l'examen, les parlementaires avaient conditionné sa mise en place à deux « années consécutives » de non-respect des objectifs de réduction des émissions d'ammoniac et de protoxyde d'azote. Prenant acte du rejet par l'industrie des fertilisants d'une redevance forfaitaire sur les engrais azotés, le ministère de la Transition énergétique à « réfléchi » à plusieurs pistes, dont « ce type d'outil qui a des effets plus doux », indique le cabinet.

« Une fausse solution », aux yeux de l'association environnementale des Amis de la Terre. Dans un communiqué de presse paru le lendemain, elle dit vouloir « alerter le gouvernement sur le fait que le recours aux engrais de synthèse «bas carbone» est [...] désastreuse pour le climat et la santé ». Selon Sarah Champagne, chargée de campagne pour l'association, « les engrais décarbonés ne sont qu'un vaste mirage censé permettre à

> « L'idée serait d'inciter à la vente d'engrais azotés «verts». »

cette industrie polluante de perpétuer ses activités, et qui nous éloigne encore un peu plus d'une véritable transition agroécologique ».

Aussi, les Amis de la Terre demandent que soit maintenu le projet de taxe initialement prévu dans la loi Climat en 2021. « L'épandage d'engrais de synthèse, si décarbonée que soit leur production, continuerait à être fortement émetteur de protoxyde d'azote, un gaz près de 300 fois plus réchauffant que le CO_2. Par conséquent, loin d'être la solution mirade promue par l'industrie, les engrais décarbonés continueront à polluer nos sols et notre atmosphère », estiment Les Amis de la Terre. Contactée, l'Unifa n'a pas réagi à la proposition du ministère de la Transition énergétique, ni aux propos des Amis de la Terre.

JJ - Agrapresse



SAFER Occitanie APPEL À CANDIDATURES

(Articles L 143.3 et R 142.3 du CRPM)

La Safer Occitanie propose de rétrocéder les biens fonciers ci-dessous, la désignation cadastrale et le zonage des biens dans un document d'urbanisme peuvent être obtenus soit à l'adresse indiquée ci-après, soit sur l'avis affiché à la Mairie de la commune concernée.
Tout intéressé pourra obtenir plus d'informations auprès de la Safer, et déposer leur candidature par email ou courrier postal au plus tard le **03/07/2023**. Passée cette date, les demandes ne seront plus recevables. Adresse : **Safer Occitanie - SD 09, 09000 FOIX - service-09@safer-occitanie.fr – 05 34 09 34 50**. Cet avis ne saurait être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats.

Propriété sur les communes d'ESCOSSE et MADIERE d'une superficie totale de 63 ha 46 a 40 ca Ventes liées et indissociables
- Bien sur la commune d'ESCOSSE d'une superficie totale de 45 ha 91 a 13 ca :
Urb : Zones A, Atvb, Ntvb du PLU
Relevé parcellaire : - 'Chaumont': D- 670- 679[P2]- 680[P1]- 681(A)- 681(B)- 682- 683- 684[P1]- 685- 686- 687- 688[P2]- 689- 691- 692- 693- 697- 698- 699- 702- 703- 704- 705 - 'Vignes de mayraute': D- 654- 655- 656- 657(J)- 657(K)- 658[F1]- 658[F2]- 659- 660- 661- 662 663- 664- 665- 666- 667- 668- 669- 804[658]- 805[661]

Commentaires : - Diverses parcelles en nature de terres, prés, vignes, landes, taillis simple et jardin. Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Bien loué par convention de mise à disposition Safer jusqu'au 31/12/2023
- Bien sur la commune de MADIERE d'une superficie totale de 17 ha 55 a 27 ca :
Urb : Zones A, AU du PLU
Relevé parcellaire : - 'Bouillairou': ZD- 36[F1]- 36[F2]- 39(A)- 39(B)- 102 ZE- 1[F1]- 1[F2] - 'Le roudet': ZE- 34(J)- 34(K) - 'Plaine de belard': ZE- 12
Commentaires : Ruine et diverses parcelles en nature de terres, prés, landes et taillis simple.
Surfaces boisées : Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Bien loué par convention de mise à disposition Safer jusqu'au 31/12/2023.

Propriété sur la commune de SAINT YBARS d'une superficie totale de 16 ha 01 a 77 ca
Relevé parcellaire : - 'Las carreretes': F- 614- 615- 619- 620- 621 - 'Les goutets': F- 623- 624- 625- 626- 629- 630- 631- 632 - 'Pugneret': F- 463- 464- 465- 466- 467- 468- 469(J)- 469(K)- 470- 479- 480- 1308
Urb : Zone RNU
Commentaires : Maison d'habitation et dépendances ainsi que diverses parcelles en nature de landes, prés, terres et jardins. Surfaces boisées : Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha. Le foncier non bâti est loué par bail rural.

APPEL À CANDIDATURES SUR LE SITE INTERNET DE LA SAFER OCCITANIE : HTTP://WWW.SAFER-OCCITANIE.COM/

La CAPA inaugure son nouveau silo bio

INFRASTRUCTURES De nouvelles infrastructures pour répondre aux besoins des adhérents de la CAPA.

Le jeudi 8 juin, dernier, le nouveau silo du site du Vernet d'Ariège de la CAPA, a été inauguré en présence des élus locaux, des agriculteurs et des administrateurs du secteur.

C'est devant une audience de près de 50 personnes que le Président de la CAPA, Jean-Luc Savoldelli, et le Directeur, Jean-Luc Ricard, ont fait leur discours d'inauguration de la nouvelle infrastructure du site du Vernet d'Ariège, un silo dédié aux céréales bio.

La première coopérative de l'Ariège à vue le jour en 1937, et construit son premier silo de stockage en 1939. Depuis plus de 85 ans, la CAPA n'a eu de cesse de se développer et de travailler à l'amélioration des infrastructures de stockage et de séchage de céréales à l'échelle départementale.

Aujourd'hui, la CAPA propose une capacité de stockage de 50 000 tonnes au total, dont 4 000 tonnes en bio uniquement sur le site du Vernet d'Ariège.

Au total, 70 % des céréales qui passent par le site de la CAPA sont exportées, majoritairement en Espagne, pour des raisons de proximité géographique, mais également vers l'Allemagne, l'Italie ou encore la Belgique qui sont des pays-client avec une demande en permanente augmentation, notamment sur le marché de la céréale bio.

Une coopérative en évolution permanente

Durant son discours, le Directeur, Monsieur Jean-Luc Ricard, rappelle que la Coopérative Agricole Plaine de l'Ariège, s'est avant tout construite sur une valeur essentielle et centrale : toujours répondre aux attentes et aux besoins des adhérents.

Cette année encore, la CAPA connaît un nombre toujours plus important d'adhérents, et plus particulièrement d'adhérents en bio, qui représentent aujourd'hui 10 % de l'ensemble des utilisateurs.

Ainsi, l'année dernière, la CAPA a décidé de se lancer dans la construction d'une nouvelle infrastructure dédiée à 100 % aux céréales bio, avec un système de stockage et de séchage dédié.

Ces travaux représentent un investissement total de 1 344 000 €, financé à près de 50 % par la Région Occitanie dans le cadre du Plan bio Occitanie, et également soutenu, à l'échelle départementale, par la Communauté de Commune des Portes d'Ariège Pyrénées.

Un projet qui se traduit par 7 mois de travaux, de nouveaux bâtiments et des équipements spécifiques, notamment une benne séchante qui permet d'optimiser le temps et l'espace grâce à sa capacité de séchage de plusieurs céréales en simultanée.

Un projet bénéfique pour les agriculteurs, mais aussi pour les consommateurs

Les partenaires financiers et politiques de ce projet ont également pris la parole afin de renouveler leur soutien et leur engagement dans ce projet.

Yannick Jousseaume, Marie de Montaut, Jérôme Blasquez conseiller départemental, et Jean-Louis Cazaubon, Vice-président du Conseil Régional, en tant qu'élus et représentants des citoyens et des consommateurs ont rappelé l'importance de proposer à l'échelle régionale des solutions d'approvisionnement alimentaire locale et en filière courte.

Monsieur Jean-Louis Cazaubon, a notamment insisté sur le fait que la Région Occitanie soit la première région de France en terme surface en agriculture biologique, et qu'elle se devait de conserver sa place de bon élève.

Avec ce nouveau projet de silo bio, la CAPA développe ses compétences et ses capacités à l'échelle départementale, tout en s'inscrivant dans un plan régional plus global de soutien, d'accompagnement et de valorisation favoriser des filières agricoles bio.

Avant de se retrouver autour d'un repas pour clôturer l'inauguration, les invités ont pu visiter du silo, accompagné des agents de la CAPA, pour comprendre son fonctionnement et ses spécificités.

A.D - FDSEA et JA 09



Le Smectom du Plantaurel modifie ses horaires durant la période estivale pour parer aux fortes chaleurs attendues

HORAIRES Du 19 juin au 26 août, les horaires d'ouverture des déchèteries et celles de collectes des bacs individuels seront adaptées.

MODIFICATION DES HORAIRES DU SMECTOM DU PLANTAUREL

Du 19 juin 2023 au 26 août 2023

DÉCHÈTERIES	HORAIRES D'OUVERTURE
Foix, Varilhes, Villeneuve d'Olmes et Arignac	Du lundi au samedi de 7h à 15h
Lézat-sur-Lèze, Le Fossat, Les Bordes-sur-Arize	Du mardi au samedi de 7h30 à 14h
Arconac	Du mardi au vendredi de 10h30 à 14h Samedi de 7h30 à 14h

Les horaires de collecte des bacs individuels seront également modifiées :
entre 5h et 12h
ou
entre 22h et 5h
mais les jours de ramassage ne changent pas

I.ND - FDSEA et JA 09

Formation ou développement agricole : le Service de remplacement vous remplace !

ACCOMPAGNEMENT **Le métier d'agriculteur est un métier qui évolue sans cesse, la nécessité de se former ou de développer son exploitation est aujourd'hui devenue une nécessité et les Services de remplacement sont là pour soulager et accompagner les exploitants agricoles.**

Le Service de remplacement est une association dont la mission est de remplacer les exploitants qui s'absentent de leur ferme. Pour cela, l'association embauche des salariés agricoles qui sont envoyés en mission sur les exploitations.

Plusieurs motifs de remplacement sont possibles dont la formation et le développement agricole. En effet, lorsque l'agriculteur décide de partir en formation ou de participer à des réunions ou des actions en lien avec le développement agricole, il a le droit de se faire remplacer.

Bernard, agriculteur dans l'Ariège, a décidé de se former sur le document unique d'évaluation des risques avec la FDSEA : « J'ai appris depuis peu qu'il était possible de partir en formation et de se faire remplacer. Avant, je n'osais pas prendre ce temps pour moi par soucis de devoir m'absenter de mon exploitation. Aujourd'hui, ce souci n'en n'est plus un car un salarié vient me remplacer quand je ne suis pas là ».

De son côté, Gérard, a assisté au salon national de l'agriculture pour participer à des concours de race bovine : « Le fait de faire des concours dans des salons participe au développement agricole, ainsi j'ai pu bénéficier d'un remplacement à tarif aidé. C'est un soutien indispensable pour nous les agriculteurs ».

La première chose que l'exploitant doit faire c'est adhérer au Service de remplacement de son département. Des aides financières existent pour réduire le coût de la journée de remplacement. Par ailleurs, pour la formation et le développement agricole, le remplacement peut se faire dans un délai de 3 mois après le jour de l'absence. Autre avantage, toutes les démarches administratives liées au salarié sont assurées par le Service de remplacement.

Pour plus d'informations, contactez le Service de remplacement :
Tél : 05.61.02.14.38
E-mail : sr.ariege@gmail.com
Le service administratif est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

L.L - Service de remplacement de l'Ariège



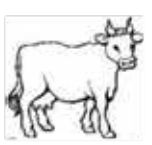
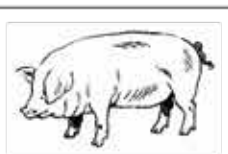
L'abattoir de Pamiers adapte ses horaires pour anticiper la canicule

HORAIRES **Du 19 juin 2023 au 15 septembre, les horaires de l'abattoir seront modifiées.**

En raison des fortes chaleurs attendues, nous anticipons l'arrêté **CANICULE** de la Préfecture sur les mois à venir.

A compter du **LUNDI 19 JUIN 2023 inclus et jusqu'au VENDREDI 15 SEPTEMBRE inclus**, les horaires seront les suivantes :

Les heures des entrées des animaux :

OVINS/CAPRINS 	LUNDI JEUDI	10H – 13H 10H – 13H
VEAUX + JB **GROS BOVINS** 	LUNDI JEUDI	**18H – 21H** **18H – 21H**
PORCS 	DIMANCHE MERCREDI	19H – 20H **18H – 21H**
VEAUX – 6 MOIS 	DIMANCHE MERCREDI	19H – 20H **18H – 21H**

Abattoir de Pamiers

Le prix de revient de la viande bovine reste à niveau très élevé

STAGNATION La situation du marché de la viande bovine stagne au mois d'avril.

Le mois d'avril ne déroge pas à la règle des premières tendances constatées sur le début de l'année 2023 ! Avec toujours la décapitalisation du cheptel allaitant (baisse de 494 000 vaches allaitantes entre le 1er décembre 2016 et le 1er décembre 2022)… même si le mois d'avril 2023 montre en revanche, une première diminution nette des charges sur les matières premières agricoles pour les éleveurs, celle-ci est absorbée par l'augmentation d'autres indices comme le SMIC ! De ce fait, comme dans les autres filières agricoles, les prix de revient restent encore à un niveau très élevé !

Des charges à un niveau stable, mais toujours très élevées pour les éleveurs bovins allaitants !

Cette inflation inédite est liée à la flambée des prix des matières premières subie par les éleveurs allaitants, sur les 12 derniers mois (chiffres à fin décembre 2022, source : Ipampa viande bovine, RICA 2015, traitement Institut technique de l'élevage) : aliments achetés : + 24,0 % ; engrais et amendements : + 74,8 % ; énergie et lubrifiants : +48,6% ; matériel et petits outillages : +17,7 %. Cette hausse conséquente des matières premières, couplée à une revalorisation du SMIC, entraine une augmentation des indicateurs coûts de production de 15 % rien que sur l'année 2022 (calculés selon l'accord interprofessionnel en date du 22 mai 2019).

Sur le mois d'avril 2023, la tendance est à la diminution au niveau de l'indice IPAMPA viande bovine : il s'élève à 135,7 points (VS 137.5 en mars 2023, soit une diminution de 1,8 point !). Cette diminution est due principalement à la baisse, sur un mois, des postes « Engrais et amendements » (-12.1 points) et « Energie et lubrifiants » (-8.2 points). Cependant du fait de l'augmentation de l'indice du SMIC dans la méthodologie de calcul, l'estimation FNB du coût de production sur le mois d'avril, reste à des niveaux élevés.

Une embellie des cotations, bien réelle, mais clairement insuffisante !

En parallèle, la décapitalisation du cheptel bovin allaitant enclenchée depuis 2016, s'est accélérée sur l'année passée ! (baisse de 110 000 têtes en 2022). Par conséquent, les abattages sont en baisse de 4% sur l'année passée (Source : Normabev), quand la consommation par bilan, en France, a augmenté de 1,1% (Source : FranceAgrimer, d'après douanes Françaises, Agreste). Cette tendance à la baisse des abattages se confirme encore sur l'année 2023, avec à fin avril 2023, des chiffres qui le prouvent : -2,25% d'abattages sur les 17 premières semaines de 2023 VS 2022 (Source : Normabev).

Cette offre limitée, face à une demande dynamique, a orienté les cotations à la hausse pour toutes les catégories animales sur l'année 2022, preuve qu'il n'y a pas de fatalité et que les prix peuvent bel et bien augmenter…

Malheureusement, cette embellie est à relativiser au regard de la hausse des coûts de production interprofessionnels ! Bien que les cotations aient augmenté de +25% sur l'année 2022, toutes catégories animales confondues (hausse de 1,04€/kg sur le Prix Moyen Pondéré) … le constat est là : cette embellie des cotations, bien que réelle, ne permet toujours pas de couvrir la hausse des charges subie par les éleveurs sur l'année écoulée. L'écart entre coût de production interprofessionnel et cotation ne diminue que très légèrement sur les diverses catégories animales, par rapport à celui de 2018 ! Les signes d'une amélioration de la rémunération des éleveurs bovins sont loin d'être au rendez-vous… Le mois d'avril 2023 en est encore la preuve ! Bien que les charges aient diminué sur le mois d'avril 2023 pour les éleveurs bovins, les cotations en ont fait de même, et ont suivi la même tendance !!! De ce fait, le prix payé producteur est toujours à perte, lorsqu'est comparé le prix de revient réactualisé selon l'estimatif FNB à la cotation[1] au 30 avril 2023 !

		2022	Evolution			
		semestre 2	Semestre précédent	/ semestre précédent	Même semestre année N-1	/ même sem. année N-1
	IPAMPA BV	138,5	131,6	+5%	116,7	+19%
prix de revient	Vache races à viande (€/kg éc)	6,12	5,82	+5%	5,34	+15%
	Génisse races à viande (€/kg éc)	6,69	6,36		5,84	
	Jeune Bovin races à viande (€/kg éc)	5,92	5,64		5,17	
	Broutard races à viande (€/kg vif)	4,05	3,85		3,54	

Source : Idele d'après INOSYS-Réseaux d'élevage

L'indicateur coût de production interprofessionnel, l'élément indispensable au sein des contrats, pour faire face à l'envolée des prix des matières premières !

Il convient de rappeler que, dans le cadre d'EGALIM2, l'éleveur doit établir sa proposition de contrat à son premier acheteur et non l'inverse. Et le coût de production interprofessionnel (selon la méthodologie de calcul en date du 22 mai 2019 et non un autre !) est, dans cette proposition, le socle indispensable à toute négociation. Le résultat de la mécanique de prix résultant de cette négociation et présente dans le contrat, ne sera alors plus négociable par l'aval de la filière.

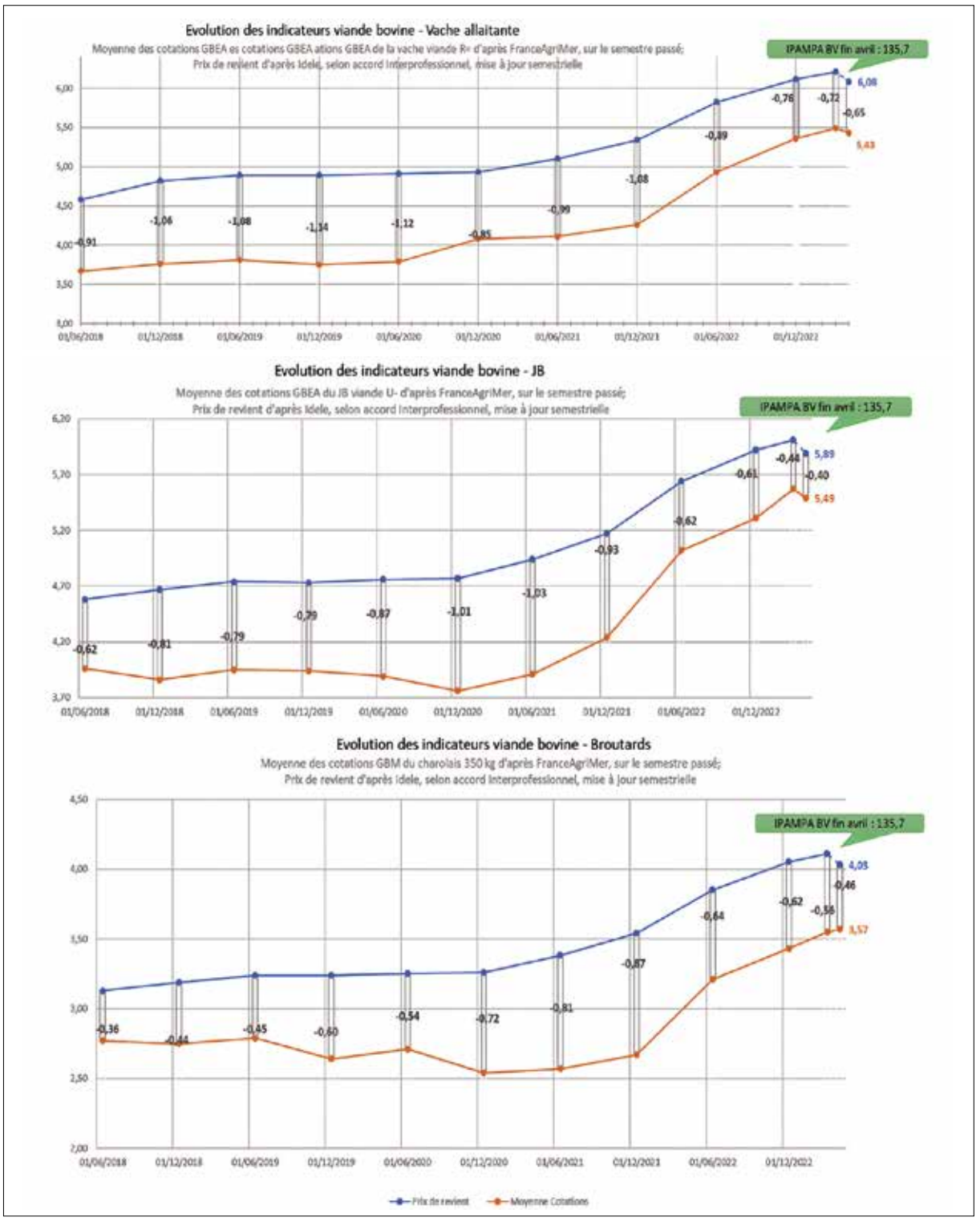
Par la prise en compte du coût de production interprofessionnel dans le contrat, l'éleveur a l'assurance que la flambée des prix des matières premières sera supportée par son exploitation, de manière durable. Il convient également de rappeler que la prise en compte du coût de production interprofessionnel dans un contrat, amène toujours à une meilleure valorisation que le prix du marché, même quand celui-ci augmente fortement sur l'année passée !

Enfin, cela permet de donner de la lisibilité aux éleveurs, à la filière, comme aux banquiers pour accompagner les jeunes …et avec la moitié des éleveurs qui partiront à la retraite dans les 10 années à venir, le renouvellement des générations est urgent.

Les graphiques ci-dessous donnent des exemples de situations concernant les prix payés aux éleveurs, sur vaches allaitantes et jeunes bovins, selon les modalités de prix négociées : si les ventes étaient au prix du marché (en noir), intégralement basée sur l'indicateur interprofessionnel de prix de revient (en vert), et entre les 2 avec des proportions différentes (en jaune, gris et orange).

Fédération Nationale Bovine

1 Cotation entrée abattoir : l'écart avec le prix en sortie ferme, effectivement payé au producteur est d'autant plus important.



Point sur la situation hydrologique en Ariège au 31 mai

EAU Malgré les dernières précipitations, nous vous invitons à rester prudent !

Les précipitations excédentaires du mois de mai par rapport à la normale (+ 25%) ont eu pour conséquence l'amélioration modérée de la situation hydrologique.

En effet, on constate une augmentation des débits des cours d'eau et un relatif rattrapage du remplissage des retenues de 17% en moyenne. Sauf pour Mondély, comme elle ne bénéfice d'un grand bassin versant ou d'un pompage complémentaire, son remplissage est bien en dessous de la normale. A noter que depuis fin mai, ont lieu les transferts annuels obligatoires de réalimentation de la Ganguise, depuis Montbel. La quantité d'eau transférée sera de 3 millions de mètre cube au total, ainsi le taux de remplissage de Montbel pourrait rester au même niveau.

Au 31 mai, les niveaux de remplissage des retenues étaient les suivants :

- Montbel : 61 % (partie variable à 32 Mm³ soit 56 %)
- Mondely : 49 %
- Filhet : 75 %
- Ganguise : 45 %

Concernant les nappes souterraines, la situation continue de s'améliorer pour la basse plaine et les basses terrasses de l'Ariège mais de façon hétérogène. De plus, à Mazères, la côte est maintenant à un niveau « modérément haut » alors qu'à Verniolle, elle reste à un niveau modérément bas.

Enfin, la modération volontaire de tous les usages de l'eau, régit depuis le 17 mars 2023 par arrêté préfectoral, reste tout de même en vigueur. En effet, malgré l'amélioration des indicateurs énumérés précédemment et de l'indice de sècheresse du sol, 60% des retenues ont toujours un niveau de remplissage insuffisant pour envisager les usages habituels de l'eau en période estivale.

Les syndicats JA et FDSEA de l'Ariège vous invitent donc à rester prudents dans votre utilisation de l'eau.

I.ND pour JA et FDSEA de l'Ariège



Niveau de remplissage des retenues au 31 mai 2023

Remplissage des retenues Ariégeoises

		Hiver 2022	Etiage 2022		Remplissage 2023						
Campagne 2022 /2023	31/10/21	31/05/22	08/06/22	31/10/22	30/11/22	31/12/22	31/01/23	28/02/23	31/03/23	30/04/23	31/05/23
	Fin déstockage – début stockage	Stockage	Début déstockage	Fin déstockage – début stockage	Début stockage	Stockage	Stockage	Stockage	Stockage	Stockage	Stockage
MONTBEL V max = 60,57 Mm³	17,44 29%	57,63 95%	57,43 95 %	9,03 15 %	10,33 17 %	10,81 18 %	12,80 21 %	13,72 22 %	18,27 30 %	25 41 %	37,44 61 %
MONDELY V max = 4 Mm³	1,82 45,5%	4 100%	3,94 99 %	1,03 26 %	1,001 25 %	1,03 26 %	1,16 29 %	1,172 29 %	1,24 31 %	1,5 37 %	1,95 49%
FILHIET V maxi 4,930 Mm³	2,69 54,5%	4,17 84%	4,16 84 %	0,65 13%	0,67 13 %	0,68 14 %	0,86 17,5 %	1,06 21,5 %	1,64 33 %	2,66 54%	3,68 75 %

	2022	Etiage 2022			Remplissage 2023						
	31/10/21	31/05/22	08/06/22	31/10/22	30/11/22	31/12/22	31/01/23	28/02/23	31/03/23	15/04/23	30/05/23
GANGUISE V max = 44,60 Mm³	26,22 59%	43,57 98%	43 97 %	17,8 40 %	17,3 39 %	18,4 41 %	19,13 43 %	19,13 43 %	19,3 43 %	19 43 %	20,2 45 %

Un éleveur bovin à la tête de l'interprofession du Bétail et des Viandes (INTERBEV) dans la région Occitanie

ÉLECTION Nicolas Lassalle succède à Laurent Flaujac à la tête d'Interbev Occitanie

Nicolas LASSALLE, éleveur de bovins dans l'Aude (11) et représentant la Fédération Régionale Bovine (FRB) au collège Production d'INTERBEV Occitanie a été élu Président pour les 3 prochaines années.

Eleveur transhumant dans les Pyrénées, Nicolas LASSALLE possède un troupeau de 250 mères de race Gasconne en GAEC avec son fils et sa belle-fille. Il est également président du syndicat gascon de l'Aude. La FRB Occitanie se félicite de cette élection. Face aux enjeux de décapitalisation du cheptel bovin et de renouvellement des générations, il est urgent de pouvoir assurer une rémunération à un juste prix des éleveurs. Les responsables professionnels bovins restent attachés à ce que la loi EGAlim2 soit appliquée en Occitanie et que les prix payés aux éleveurs permettent un revenu décent à tous.

FRSEA Occitanie



Nouveau Bureau d'INTERBEV Occitanie. De gauche à droite : Olivier BOULAT (FRB, collège Production), Agathe HOFFMANN (FCD, Fédération du Commerce et de la Distribution, collège Distribution), Mickaël MARCEROU, Trésorier (La Coopération Agricole, collège Mise en Marché), Nicolas LASSALLE, Président (FRB, collège Production), Laurent FLAUJAC, Vice-Président (CFBBCT, Confédération de la Boucherie, collège Distribution), Bernadette DALAVAT (FFCB, Fédération des Commerçants en Bestiaux, collège Mise en Marché), Eric BARNAY (FNEAP, collège Abattage-Transformation) et Philippe ALAZARD, Secrétaire (Culture Viande, collège Abattage-Transformation).

CHAMBRE D'AGRICULTURE

L'EXPERTISE CONSÛLAIR AU COEUR DE LA RENCONTRE FORÊT BOIS EN ARIÈGE

Le 8 juin dernier à Foix, une journée à été organisée par l'État, la Région Occitanie et l'interprofession Fibois ayant pour objectif de soutenir la dynamique de cette fillière avec tous les acteurs d'Ariège et d'Occitanie. L'occasion d'échanger sur les dispostifs et actions souvent méconnus des uns et des autres en vue de mieux co-construire dans le futur.

En qualité d'intervenante au programme de cette journée, la DRAAF a pu présenter le programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB), un document stratégique qui est établi en collaboration avec les acteurs de la forêt et du bois quasiement tous réunis pour l'occasion. Ce PRFB fixe sur 10 années les orientations et objectifs de la politique forêt-bois en région Occitanie :

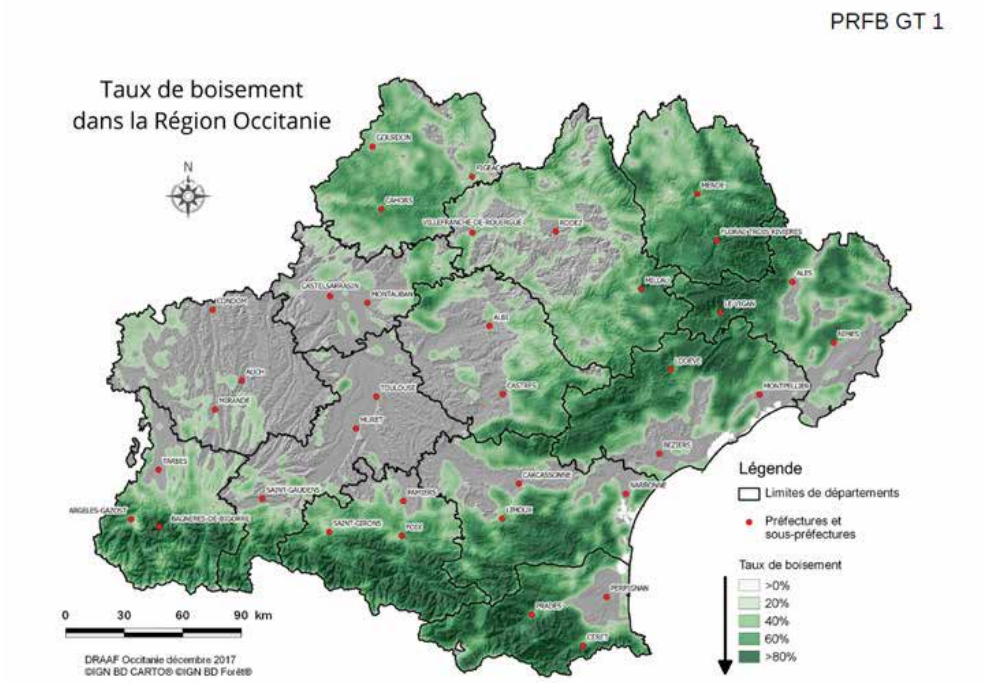
1.La gestion forestière face aux enjeux de demain

2.Le développement de la filière forêt-bois de façon durable

3.La valorisation des bois locaux pour créer de la richesse

4.Le renforcement et la préservation de l'environnement forestière

5.L'accompagnement d'une filière forêt-bois dynamique



De nombreux témoignages ont été présentés sur les thématiques économiques, environnementales et sociales de la filière bois. Parmi les constructions les plus innovantes, on trouve les collectivités qui aménagent de plus en plus leurs structures de ces matériaux.

Le Département valorise même par exemple l'entretien de ses voieries à travers des réseaux de chaleurs et de chaufferie existants sur le territoire ariégeois (ex : collège de Tarascon).

La forêt ariègeoise en quelques chiffres :

- 1/3 de forêt est public contre 2/3 de forêt privé
- 40 entreprises de récolte et de 1ère transformation (dont 11 scieries)
- Production de bois d'œuvre : 80% résineux – 20% feuillus
- Surface forestière privée appartenant a des agriculteurs : 37625 ha
- Le nombre d'agriculteurs accompagné depuis 2011 : 253 agriculteurs

Source : Préfecture

Le temps d'échange entre les professionnels de la filière bois s'est poursuivi autour des stands présentés par les différents partenaires : FIBOIS, Conseil régional, Chambre d'agriculture de l'Ariège, Ad'Occ, Association des Haies Ariégeoises, BPI, ADEME, ALEDA, COFOR, Bois des Pyrénées, Parc naturel des Pyrénées ariégeoises, CAUE, CFPPA Ariège Comminges, lycées d'Aubin et de Montauban de Luchon, CRITT Bois, ONF, CRPF.

La Chambre d'agriculture de l'Ariège a exposé ses nombreuses actions sur la mobilisation du bois et la création de valeur ajoutée pour les agriculteurs propriétaires forestiers. L'équipe forêt est en effet à votre disposition pour vous accompagner eu mieux dans la gestion de vos bois.

Les Conseillers Forêt Arbre Bois de la CA09 réalisent tout au long de l'année des diagnostics forestiers afin d'établir un état des lieux de la ressources en bois pour chaque agriculteur. À la suite de cette analyse, différents services vous sont proposés pour la mise en œuvre et la réalisation de la mobilisation du bois :

- CUMA Environnementale des Vallées Cathares : Animation et adhésion aux différents matériels forestiers proposés (Remorque forestière, Coupeur-Fendeur, Broyeur).

- Haies Ariégeoises : l'Association intervient dans le cadre de plantation de haies sur parcelle agricole et non agricole (diagnostics, logistiques, ingénieries, plantations, etc.). Elle développe également le « Label Haie » qui promeut une gestion durable des haies. Seule association reconnue sur le département par les fonds de soutien de la Région Occitanie. La Chambre d'agriculture lui met à disposition du personnel qualifié pour garantir un rendu optimal de votre besoin.
Contact : haies.ariegeoises@ariege.chambagri.fr

- Sylvopastoralisme : Accompagnement technique à la mise en œuvre de cette pratique alliant la gestion forestière et l'élevage.

- Paillage bois en litière animale : Accompagnement technique via un diagnostic paillage afin de pérenniser cette pratique et permettant d'atteindre environ 30% d'économie de paille.

- Mûrier Blanc : Accompagnement technique ayant pour objectif d'alimenter les cheptels durant les périodes où la ressource en herbe est moindre (estivales et automnales).



Les conseillers de la Chambre d'agriculture de l'Ariège entourant Jacques Hato, élu référent forêt-bois à la Chambre d'agriculture de l'Ariège.

AVENANT HISTORIQUE SUR LA PRÉDATION EN ARIÈGE :

UNE AVANCÉE CRUCIALE POUR LA PROTECTION DES ÉLEVEURS

Au cœur des montagnes ariégeoises, une problématique persistante pèse sur les épaules des bergers et éleveurs : la prédation de l'ours. Cette réalité complexe et délicate, mêlant enjeux environnementaux, économiques et sociaux, suscite de vives inquiétudes et engendre des répercussions profondes sur les acteurs de l'agriculture locale. La MSA a reccueilli dernièrement des témoignages poignants de bergers et d'éleveurs, exposant leurs sentiments de lassitude, d'impuissance et de culpabilité. À leurs côtés, les efforts déployés par les institutions agricoles sont unanymes pour trouver des solutions protectrices et renforcer la coopération.

Une convention mise à jour entre la MSA et la Chambre d'Agriculture de l'Ariège

La Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud (MSA MPS) et la Chambre d'Agriculture de l'Ariège ont actualisé leur Convention-cadre de partenariat mercredi 7 juin 2023. Ce document politique et opérationnel repose sur les compétences respectives de chaque organisation et vise à atteindre des objectifs communs. L'objectif principal est de renforcer la coopération globale au profit des professionnels de l'agriculture et des territoires.

Cette convention a pour but de faciliter le développement de coopérations politiques et techniques sur des sujets partagés. Parmi ces sujets, on retrouve notamment :

- Un meilleur suivi des agriculteurs et des salariés agricoles en situation de fragilité ;
- Un partage des connaissances sur le territoire à travers des échanges d'études et de diagnostics départementaux et infra-départementaux entre les deux institutions ;
- Une meilleure connaissance des services offerts par les deux institutions et de leurs dispositifs, afin d'orienter et d'accompagner les publics de manière plus adaptée ;
- La mise en place d'actions communes à l'échelle des territoires, portant notamment sur des problématiques identifiées conjointement telles que la santé et la sécurité au travail, la transmission agricole et la prédation.

L'engagement de la MSA et de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège dans le cadre de cette convention est prévu pour une durée de deux ans, jusqu'au 1er janvier 2025.

La création d'un avenant historique sur la prédation en Ariège

Face à une situation de prédation intense de la population d'ours dans les



montagnes d'Ariège, la mise en place d'un avenant a été aussi signé pour améliorer la prise en charge des risques encourus par les éleveurs et les bergers évoluant en zone de montagne.

Bien que la Chambre d'Agriculture ait toujours soutenu et exprimé cette nécessité, une prise de conscience plus large s'est réellement manifestée suite à la présentation alarmante d'une étude réalisée par une psychologue indépendante mandatée par la MSA. Cette étude neutre, qui s'est appuyée sur deux groupes distincts d'une soixantaine de personnes, a été conduite le 20 octobre 2022 auprès des bergers pour analyser leurs pratiques, puis le 25 janvier 2023 auprès des éleveurs.

Suite à la restitution de ces ateliers entre février et mars 2023, un travail conjoint a été engagé entre les partenaires agricoles afin de formaliser un plan d'actions. Dans cette optique, la Fédération Pastorale a été sollicitée pour rejoindre la collaboration entre la Chambre d'Agriculture de l'Ariège et la MSA, afin de renforcer l'avenant à la Convention annuelle existante, pour la première fois, en réponse aux risques de prédation.

Cette initiative marque donc un tournant historique dans la manière dont les autorités agricoles et les acteurs du secteur abordent la problématique de la prédation en Ariège. L'objectif est de mettre en place des mesures concrètes pour protéger les éleveurs et les bergers confrontés à cette réalité sur le terrain, tout en préservant l'équilibre entre la préservation de la faune sauvage et les activités agricoles.

Des témoignages poignants de bergers et d'éleveurs

Le rendu de la psychologue évoque notamment "l'absence de responsabilité de l'État qui suscite une profonde lassitude". Les éleveurs se sentent "négligés" créant ainsi un fossé entre deux univers : une méconnaissance totale de leurs métiers, de leurs pratiques pastorales et des variations saisonnières.

Un sentiment "d'impuissance et d'incompréhension" les envahit, nourrissant une "méfiance grandissante". Les bergers et les éleveurs s'affirment comme les "véritables spécialistes de l'ours", car ils le côtoient au quotidien, remettant ainsi en question la position des institutions et exprimant "leur défiance" envers les autorités publiques. Selon eux, "l'État semble peu à peu abandonner la situation, minimiser l'ampleur de la prédation et réduire les indemnisations" (un véritable banalisation du problème). Malgré les mesures prises depuis 2018, notamment la gestion par le groupement pastoral, "ils ont le sentiment que le taux d'indemnisation diminue". Auparavant, les pertes indirectes n'étaient pas prises en compte, mais des actions ont été engagées et ont abouties. Pourtant, l'État réalise désormais les coûts élevés de ces indemnisations et impose une période de 72 heures, générant ainsi un "stress supplémentaire après chaque attaque sur le cheptel".

Les bergers et les éleveurs ressentent une profonde culpabilité lorsqu'ils doivent défendre leur troupeau face à leur voisinage, notamment lorsqu'ils font appel à des chiens de protection pour garantir leur propre sécurité et préserver leurs exploitations. Les relations de voisinage se détériorent, les chiens s'échappent des estives et perturbent la coexistence avec la prédation.

La recherche émotionnelle des animaux après une attaque est un travail chargé de traumatismes, en particulier pour les éleveurs novices confrontés à une crise inattendue. Parfois, ils doivent prendre la décision d'abréger les souffrances des animaux blessés. La viabilité de leur entreprise est remise en question en cas de dérochement, les exposant à la perspective soudaine de se retrouver sans toit ni ressources, avec des indemnisations sujettes à l'impôt.

La question des effets psychologiques à long terme se pose également, notamment la confrontation à la mort. Les éleveurs témoins de ces pertes revivent ces expériences douloureuses, rendant ainsi le processus de deuil difficile pour la saison à venir. Les attaques ont également un impact sur la cellule familiale, avec les éleveurs accrochés à leur téléphone en permanence, dans l'attente de nouvelles, entraînant ainsi une transmission intergénérationnelle de la détresse et du mal-être.



De plus, la crainte d'accidents graves et de risques juridiques plane sur les exploitations. Les éleveurs se sentent coupables, ce sentiment se transmettant de génération en génération, tandis que leurs employés sont exposés à des dangers. Les entreprises s'enfoncent dans des dettes abyssales, et la réalisation de bénéfices semble impossible sans une remise de dette, mettant ainsi en péril les générations futures et même la transmission de cette activité ancestrale.

Le réseau agricole mobilisé face à une situation critique

L'avenant récemment conclu constitue une avancée supplémentaire dans la mobilisation du monde agricole pour considérer cette problématique comme étant de première importance en Ariège. Il s'agit d'un nouvel acte de responsabilité qui suscite également beaucoup d'espoir, encourageant une prise de conscience effective du problème afin d'éviter de reproduire dans quelques semaines, quelques mois voire quelques années le drame vécu en Italie dans la région du Trentin.

"Nous faisons face à une situation tristement annonciatrice d'une mort sociale professionnelle imminente. Les éleveurs et les bergers expriment une perte de sens dans leur métier et craignent de perdre le contrôle de leur trajectoire de vie". Explique la psychologue émue.

Le mal-être agricole se fait de plus en plus ressentir dans nos montagnes, amplifié par un sentiment d'attaques constantes de la part de la population environnante (l'État, les voisins, les associations, etc.), alors "qu'ils souhaitent simplement exercer leur métier par vocation et contribuer à nourrir localement la population (ce qui correspond également aux attentes de la population, d'où une sensation de confusion accrue). Cela renforce le sentiment d'impuissance, conduisant parfois à la colère pour éviter l'effondrement psychologique (une question d'intégrité morale, ils se sentent poussés à commettre des erreurs)".

Face à cette fatigue d'être soi, ce désespoir et ce délitement social, il était une nouvelle fois essentiel d'agir et de le faire collectivement.

EN BREF

Gel 2021

- dépassement de l'enveloppe d'indemnisation des entreprises de l'aval

En raison du dépassement de l'enveloppe allouée au dispositif d'indemnisation pour les entreprises de l'aval touchées indirectement par l'épisode de gel survenu du 4 au 14 avril 2021, le ministère de l'Agriculture va diminuer une partie des montants d'aides initialement prévus, selon un coefficient de 89,5 %.

Un arrêté paru le 3 juin au Journal officiel détaille la façon dont seront soldées ces indemnisations. Cela concerne notamment 1 528 demandes viticoles pour 119 M€ d'aides. Le coefficient stabilisateur s'applique seulement aux demandes éligibles dont le montant total d'indemnisation est supérieur à 20 000 €. Et « si l'application de ce coefficient conduit à un montant d'indemnisation inférieur à 20 000 €, le montant d'indemnisation retenu sera égal à 20 000 € ». Le dispositif concerne des entreprises de l'aval des filières du vin (vignerons indépendants, caves coopératives...) et des fruits et légumes.

Terres d'Ariège

Édité par la Société d'Édition et de Presse Agricole de l'Ariège
au capital de 5.000€ - Durée : 99 années
Terres d'Ariège
32, Av du général de Gaulle-09000 FOIX
Tél. 05 61 02 14 32
Email : terres.ariege@gmail.com
N°ISSN : en cours d'obtention
Abonnement : 109€
Prix au numéro : 2€22
Commission paritaire : 0323T87809
Dépôt légal : parution

Gérant :
Hervé Péloffi
Directeur de publication et responsable de la rédaction :
Hervé Péloffi

Rédaction et mise en page :
Élodie Morgant - Laurine Beckers
Adélie Delmas
Inès Nougadère-Duprat
Agence Très Bien

Abonnements et petites annonces :
☏ 05 61 02 14 32
06 72 01 76 99

Impression :
Digitaprint
59361 Avesnes-sur-Helpe

Publicité nationale :
SAS REUSSIR
4-14 rue Ferrus
75014 Paris

Indicateurs de marché viande bovine

FNB

2023 - Semaine 22 (4 jours ouvrés)

	Abattages France	Exports vif *(têtes dont veaux)*		Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins *(têtes)*	Italie		Espagne		Ecoulement JB viande : sorties normales		VacheV R= *(€/kgC)*	JB U- *(€/kgC)*	Maigre Ch U 400 kg *(€/kgV)*	JB U Modène *(€/kgC)*	
Références	**52200 (4 jours)**	**0 (% /sem.2022)**		**8370 (% /sem. 2021)**		**Abattage hebdo = 11250 têtes**		**6.21**	**6.01**	**4.11**	**Evol 2023/2022**	
S18 (4 jours ouvrés)*	51 324	15 381	-14%	6 688	-10%	3 600	0 sem.	5.42	5.46	3.60	6.05	+8%
S19 (4 jours ouvrés)*	52 175	17 102	-2%	7 171	+3%	3 800	0 sem.	5.42	5.45	3.60	6.05	+8%
S20 (4 jours ouvrés)*	50 615	14 896	-19%	6 300	-16%	3 900	0 sem.	5.42	5.43	3.60	6.00	+7%
S21	55 639	18 686	+28%	7 976	+26%	4 100	0 sem.	5.42	5.40	3.62	6.00	+7%
S22 (4 jours ouvrés)*	51 310	nc	nc	nc	nc	3 900	0 sem.	5.46	5.38	3.63	5.95	+6%

→ Ovins — *Entrée abattoir*

Zone Sud

du 29 mai au 4 juin 2023

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER

Catégorie		U	R	O	Variation
AGNEAUX 2 (CIRÉ) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	-	8,12	(+ 0,09)
	16 à 19 kg	-	8,59	-	(+ 0,05)
	19 à 22 kg	-	-	-	-
	+ 22 kg	-	-	-	-
AGNEAUX 3 (COUVERT) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	8,70	8,35	(+ 0,05)
	16 à 19 kg	-	8,57	7,97	(- 0,03)
	19 à 22 kg	8,71	8,21	7,69	(- 0,04)
	+ 22 kg	-	7,64	-	(- 0,04)
BREBIS 2 (CIRÉ) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				
BREBIS 3 (COUVERT) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				

→ Veaux de boucherie

Élevés Bassin Sud

du 29 mai au 4 juin 2023

Couleur	*Cours moyens relevés (en E/kg)*	Conformation U	R	O
Blanc		-	-	
Rose Clair		8,15	7,53	7,07
Rosé		-	6,35	6,17

Prix Moyen Pondéré (100 kg net) : 681,50 (-9,20)

→ Bovins maigres destinés à l'engraissement

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER — *du 29 mai au 4 juin 2023*

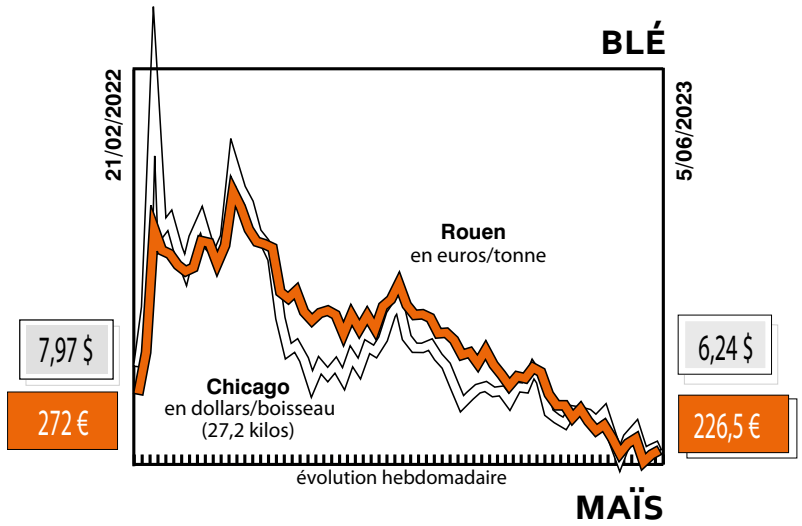
Blond d'Aquitaine		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		250	300	350	270	400
E	Prix	4,60	4,35	-	4,10	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	4,25	4,15	-	3,45	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,05	3,00	-	2,85	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-

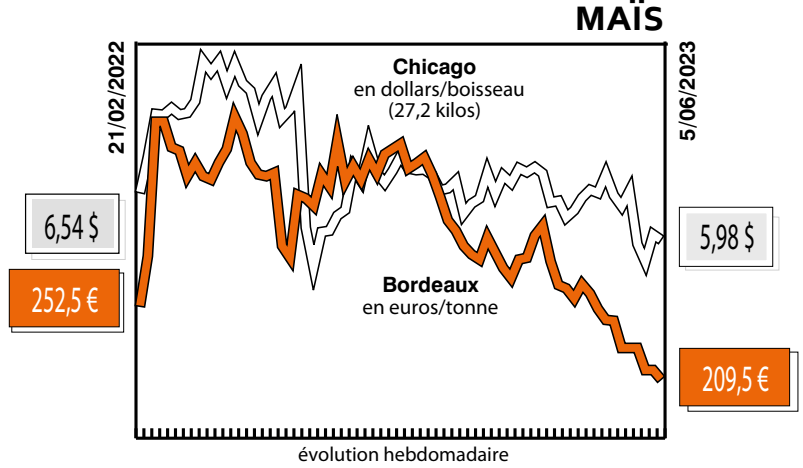
Croisés		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 300	300	400	270	400
E	Prix	-	3,55	-	-	-
	Écart	-	(=)	-	-	-
U	Prix	3,45	3,35	3,55	3,05	3,00
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)
R	Prix	3,15	3,10	3,15	2,80	2,75
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)

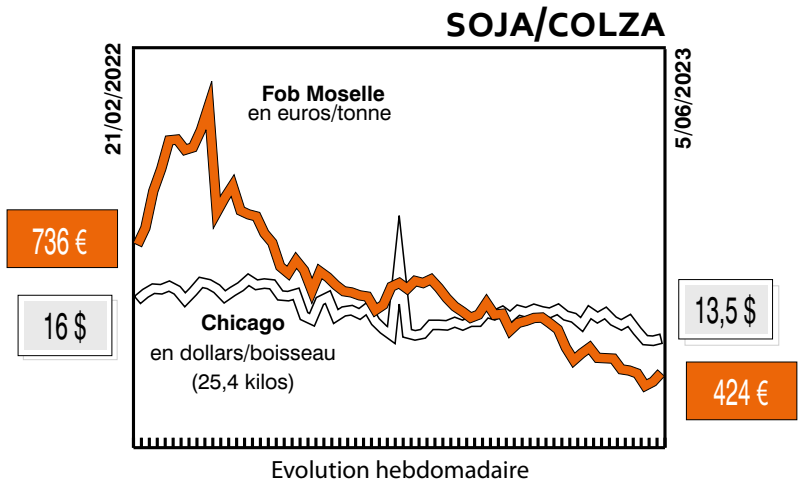
Limousins		Mâles 6 à 12 mois				Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 250	300	350	350 à 400	Inf. à 270	400
E	Prix	4,10	4,00	3,80	-	3,40	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	3,85	3,75	3,70	-	3,20	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,10	3,05	3,00	-	2,85	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-

Gascons		Mâles 6 à 12 mois			
		300	350	400	450
U	Prix	3,45	3,40	3,45	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-
R	Prix	3,20	3,15	3,20	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-

→ Céréales







→ Bulletin de santé du végétal

TOURNESOL

Mildiou :
Peu de signalement. Risque de contamination encore possible jusqu'à 6 feuilles. Observer attentivement les parcelles

Phomopsis :
Risque faible à moyen selon le profil variétal, et le contexte parcellaire.

Pucerons :
Quelques signalements. Risque très faible voire nul.

CULTURES DE PRINTEMPS

Ambroisies :
Présence d'ambroisies parmi les adventices.

MATÉRIELS

RECHERCHE urgent andaineur Khun ou Pottinger, dim. 2,5 ou 2,6m, roues pivotantes et bras démontable - Tél : 06 31 46 05 16

VENDS semoir maïs Monosem NG+3, 7 rangs, bineuse Monosem + fertiliseur, herse plate 4m neuve, broyeur Lagarde SN 3m² - Tél : 05 61 98 86 45

VENDS électro pompe engrais liquide 1cu mono état neuf charrue trisoc planche cultipaker 2M50 – Tél 05 63 41 86 83 (HR)

VENDS motofaucheuse Agria 5400, peu servie, double lame, cause retraite – Tél 07 85 72 01 40

RECHERCHE tracteurs, presses, moissonneuses-batteuses et autres machines agricoles. – Tél 06 02 15 67 67

VENDS pièces détachées neuves et d'occasion d'un évacuateur de fumier va et vient de marque Maury + cage de contention bovin avec pesage mécanique de marque Marechalle – Tél 06 42 32 83 92

Le Bâtiment sur mesure fabriqué localement
cmc
Construction métallique
depuis 30 ans
Hangars solaires Gratuits + Location de toitures
Construction métallique neuf + rénovation / Désamiantage
Fabrication de bac acier + Pliages sur mesure
05.61.95.18.68 - devis@cmc-web.fr
MONTREJEAU (31)

VENDS tuyaux arrosage diam. 150, 120, 100, 80, 60, moteur + pompe 60 Hz + épandeur Maitre EMM 80 + herse plate 4m – Tél : 05 61 98 86 45

VENDS cover crop 24 disques Souchu pinet auto-porté + semoir blé combiné 3m 17 rangs + distri engrais Vicon 12m 1250l fermeture hydro + charrue Lozange 16 pouces 4 socs planche + silo à grain 60t complet, séparateur 50 qx / heure + élévateur - Tél : 06 19 09 31 64

VENDS moulin à farine moteur 8 CV, BMW B200 RT, 35 000 km – Tél 05 61 69.10 95 aux heures de repas

VENDS round baller GP 220, balles rondes 120x120 + faucheuse 6 assiettes + pirouette 4 toupies + andaineur, le tout Deutz Fahr – Tél 05 61 96 32 50 aux heures de repas

VENDS 2 jantes tracteur IH ref W 10x20 + 2 jantes Massey Ferguson + cabine de tracteur Massey Ferguson – Tél 06 56 80 00 60 ou 05 61 69 81 66 aux heures de repas

ANIMAUX

RECHERCHE génisses pleines de race laitière bio – Tél 06 42 79 81 37

VENDS cause cessation brebis viande croisée Lacaune Charolais Suffolk – Tél : 07 65 28 82 20

ACHÈTE chevaux, poneys, mulets, ânes, moutons et chèvres - Tél : 06 19 13 13 62

VENDS bélier Suffolk 3 ans qualif RM 400 € - Tél 06 08 96 86 10

FONCIER

VENDS terrain 1,5 ha avec bâtiement élevage+hangard de stockage, Cadirac - Tél : 05 61 65 26 52

RÉCOLTE

À VENDRE herbe sur pied proximité St Girons, laisser un message - Tél : 06 25 34 14 96

VENDS foin 2023 réussi, balles 120x120, 40€ la balle chargement inclus – Tél : 06.80.01.10.68

EMPLOI

RECHERCHE salarié, chauffeur mécanicien, CDI mi-temps, saison 2023, passage CDI temps plein 2023 : conduite moissonneuse, entretien matériel, permis conduire exigé - Tél 06 86 69 54 42

Coopelso
COOPÉRATIVE D'INSÉMINATION ANIMALE
(zones de travail COOPELSO)
intervenant sur la région Occitanie, spécialisée dans la génétique et la reproduction bovine et caprine
RECRUTE une(e)
TECHNICIEN D'INSÉMINATION
POUR L'ESPÈCE BOVINE
LE PROFIL
Titulaire ou prochainement titulaire d'un BTS PA ou ACSE, vous avez une forte motivation pour l'élevage bovin.
Vous êtes doté d'un excellent relationnel que vous mettrez en œuvre auprès des éleveurs ainsi que de vos collègues. Vous savez faire preuve d'autonomie dans votre travail.
Vous intègrerez Coopelso dans le cadre d'un contrat de professionnalisation afin d'assurer votre formation. Vous serez accompagné(e) en interne par un tuteur et vous suivrez une formation externe auprès d'ELIANCE formation afin d'obtenir votre CAFTI (Certificat d'aptitude aux fonctions de technicien d'insémination).
Vous devez être titulaire du permis VL (véhicule fourni).
Envoyer lettre de motivation manuscrite + CV à :
COOPELSO - Le Tournal
81580 SOUAL ☎ 05 63 82 52 04

RECHERCHE artisan travaux débroussaillage et/ou pose de clôture – Tél 06 25 34 14 96 laisser message

DIVERS

ACHÈTE foins et matériaux d'élevage - Tél : 06 19 13 13 62

Terres d'Ariège
32 av. gal de Gaulle - 09000 Foix
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99
email : terres.ariege@gmail.com

Petite annonce réservée aux PARTICULIERS
Pas de domiciliation. *Professionnels, nous contacter.*

2 CHOIX

>> ARIÈGE
Forfait 3 lignes pour 2 parutions 10 € TTC
Uniquement pour nos abonnés, 2 PA gratuites par an
Forfait 5 lignes 25 € TTC
>> HAUTE-GARONNE + TARN + ARIÈGE

Nom, prénom
Adresse
☎ Rubrique
ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES *une lettre par case, une vide entre chaque mot*

+ Lignes suppélmentaires (2,50€TTC/ligne)

Total TTC : €

Grille à nous retourner, accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre de SEPA

Seules les annonces reçues et réglées dans les délais sont publiées (au plus tard le lundi de la semaine précédant la parution). Le journal se réserve le droit de refuser.

NOUVEAU SERVICE
VOTRE ANNONCE PEUT-ÊTRE PUBLIÉE SUR NOTRE SITE
☐ oui ☐ non
(merci de cocher votre choix)

RÉUSSIR Terres d'Ariège + BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN à Terres d'Ariège Papier & numérique
+
La revue Réussir de votre choix Papier & numérique
135 €
OU
1 AN à Terres d'Ariège Papier & numérique
109 €
ou
Numérique seul
65 €

☐ OUI, je m'abonne pour 1 an à Terres d'Ariège *(papier & numérique)* + la revue Réussir de mon choix pour 135€ (cochez la revue de votre choix).
☐ OUI, je m'abonne pour 1 an à Terres d'Ariège seul pour 109€ *(papier & numérique)*
☐ OUI, je m'abonne pour 1 an à Terres d'Ariège numérique seul pour 65€ *(uniquement numérique)*
☐ Je suis RETRAITÉ, je peux bénéficier d'un tarif d'abonnement préférentiel au prix de 79 € *(abonnement à Terres d'Ariège papier & numérique).*

Tarifs syndiqués :
☐ 1 an à Terres d'Ariège *(papier & numérique)* + la revue de mon choix à 115€
☐ 1 an à Terres d'Ariège seul (papier & numérique) à 89€

MES COORDONNÉES
○ M ○ Mme
Nom Prénom
Société
Adresse
Code postal Ville
Tél Port
E-mail
N° Siret
Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, art 27, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Coupon à renvoyer avec votre chèque à:
TERRES D'ARIÈGE
32 avenue du Général de Gaulle
09000 FOIX
Tél. 05 61 02 14 32

RÉUSSIR Nourrir votre performance

RÉUSSIR - PA02006-01 - Offre valable jusqu'au 31 décembre 2020 en France métropolitaine.

Fête de la Transhumance en Biros à Sentein, samedi 3 juin

ANIMATIONS **Des animations autour des races locales ariégeoises ont été présentées aux visiteurs**

Depuis quelques années, sur les pentes escarpées de nos belles montagnes ariégeoises, s'élancent pâtres, éleveurs et touristes afin d'accompagner les troupeaux de brebis, chèvres, vaches et chevaux, impatients de retrouver l'estive et profiter durant les mois d'été, d'un herbage de très haute qualité.

Ce fut le cas le samedi 3 juin à Sentein lors de la fête de la Transhumance, organisée par l'association Transhumanse en Biros.







Cette année, les associations de la vache Casta, du Cheval Castillonnais et de la Chèvre des Pyrénées ont participé à cette fête, une occasion de rappeler et de faire savoir au public, que les Pyrénées ariégeoises sont le berceau de races domestiques locales.
A la fin du XXè siècle, avec l'apparition de l'industrialisation de l'agriculture et l'exode rural, ces trois races, en particulier, ont failli disparaître. Elles ont pu être sauvegardées grâce au travail et à l'acharnement d'éleveurs passionnés. Les effectifs se sont aujourd'hui un peu étoffés, mais ces races demeurent "à petits effectifs" et restent fragiles.
L'effectif en France pour la Vache Casta est de 400, 700 pour le Cheval Castillonnais et environ 5 000 pour la Chèvre des Pyrénées.

Si leur productivité est moindre que d'autres races sélectionnées, ces races patrimoniales présentent de nombreux atouts au regard des défis climatiques et de l'augmentation des coûts d'élevage. Rustiques et résistantes, elles sont adaptées à une agriculture extensive de montagne ; sobres et autonomes, elles génèrent peu de frais d'élevage. Les élevages qui s'appuient sur ces races, contribuent à l'entretien des zones embroussaillées, difficiles d'accès et peu mecanisables, contribuant ainsi à une gestion douce des paysages, au maintien de la biodiversité (faune et flore) et à la limitation des risques d'incendies. Sans parler des possibilités qu'elles représentent en matière de traction animale, de débardage du bois ou de l'utilisation en milieu urbain comme l'écopâturage, l'entretien d'espaces verts, la collecte de déchets et le transport de personnes.
Ces races locales ariégeoises sont associées à des pratiques ancestrales sur le territoire. Ainsi, la fête de la Transhumance aura permis de les faire découvrir au public venu nombreux, de les mettre en valeur lors d'une animation, avant le repas de midi, sur le site exceptionnel du cirque de la Plagne avec une balade à dos de cheval Castillonnais, et des dégustations " d'exception " de viandes de boeuf Casta et de chevreau des Pyrénées.
La montée des troupeaux a démarré le matin après le casse-croûte des éleveurs. A 9h00, départ de Sentein (740 m) jusqu'à l'entrée du cirque de la Plagne (1056 m). A l'arrivée sur le site, vers 11h30, une présentation des estives a été faite aux visiteurs suivie d'un verre de bienvenue animé par les Biroussans, et de l'assiette du berger, saucisson, jambon de montagne, saucisse et poitrine grillées, fromage du pays.
L'après-midi, à Sentein vers 16 heures, se tenait le marché fermier local sur la place du Nau Aran.
A 18h30, un apéritif était offert par la Municipalité, animé par le groupe les Biroussans.
Dès 20h, était servi un repas à base de produits locaux, pour celles et ceux qui avaient réservé, au menu, salade coin-coin, agneau du pays grillé accompagné de frites et en dessert, fromage du pays et croustade.
Et pour clôturer cette belle fête, à 22h30, une animation dansante était proposée.

M.S - Terres d'Ariège

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
PARIS CPCE
Terres d'Ariège
32, Av de Gaulle - 09000 Foix
Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99
www.terres-ariege.fr
REUSSIR
Terres d'Ariège